



Subvention pour médecins-chercheurs

Rapport d'avancement

Le rapport d'avancement consiste à présenter l'état d'avancement de votre projet de recherche à la fin de chaque exercice.

Le rapport d'avancement décrit l'évolution du projet et son état d'avancement au moment où est rédigé le rapport. Il comprend une analyse descriptive des activités effectuées et un diagramme de Gantt mis à jour démontrant le statut des activités initialement planifiées.

Le rapport d'avancement doit être soumis avec les feuilles de temps mensuelles complétées et signées ainsi que la preuve de paiement par l'établissement hospitalier d'accueil de la rémunération mensuelle au médecin (cf section 1.10 du cahier des charges)

Le rapport d'avancement doit être composé de 5 pages au maximum.

Rapport d'avancement		
1	Titre complet de la recherche	
2	Nombre de patients recrutés jusqu'à présent*	
3	Nombre de patients restants à recruter*	
4	Analyse des effets indésirables*	
5	Description des activités réalisées jusqu'à présent	
6	Problèmes rencontrés éventuels	
7	Diagramme de Gantt montrant les activités planifiées initialement et les activités effectivement réalisées	

* Si non applicable au projet de recherche concerné, merci de bien vouloir ajouter un justificatif succinct.